

**FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER**

« FONER »

Etablissement public de droit congolais

Créé et régi par la Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 et

le Décret n° 08/027 du 24 décembre 2008 tel que modifié et complété à ce jour

KINSHASA/GOMBE

Siège social : 10, avenue des Palmiers

**PROCES-VERBAL N° 28/2022**  
**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorzième jour du mois de septembre, il s'est tenu au siège social du Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, à Kinshasa, la session ordinaire de son Conseil d'Administration, sous la direction de Monsieur Charles KALANGILA SHEMU, son Président.

Le Président appelle Monsieur KUTANGA MAPANGA Gabriel, Assistant du PCA, pour assurer le secrétariat du Conseil.

Sont présents à cette réunion, les Administrateurs dont les noms suivent :

1. Charles KALANGILA SHEMU, Président ;
2. Georgine SELEMANI TULIA, Directeur Général a.i, Membre ;
3. Denis TSHILOMBO SHAMBUYI, Membre ;
4. Méthode MATESO, Membre.

Le quorum étant largement atteint, le Conseil d'Administration siège valablement.

**I. ORDRE DU JOUR**

- Deux points sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :
- 1) Déclassement des biens (inventaire 2021) et destruction des fournitures de bureau non utilisables ;
  - 2) Divers.

## II. EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

### II.1. Déclassement des biens (inventaire 2021) et destruction des Fournitures de bureau non utilisables :

#### II.1.a. Matériels roulants

##### II.1.a.1. Motos

Le Conseil a approuvé le déclassement de 31 motos localisées dans les Directions provinciales du FONER et réparées comme suit :

- Bandundu : 5

- Kasai : 1

- Katanga : 1

- Kongo Central : 6

- Nord Kivu : 3

- Province Orientale : 10

- Sud Kivu : 5

Toutes ces motos ont une valeur nette comptable nulle et sont hors usage pour diverses raisons.

##### II.1.a.2. Véhicules

Le Conseil a approuvé le déclassement de 26 véhicules utilisés à la Direction Générale à Kinshasa et dans les Directions provinciales du FONER. Ces véhicules sont répartis comme suit :

• Kinshasa : - Direction Générale : (4 Toyota Hilux, 1 Toyota Hyundai H-1, 1 Toyota HZI 79 L, 1 Hyundai Santafee, 1 Toyota Prado TX, 1 Toyota New fort)

- Ministère des Travaux Publics : (3 Toyota Hilux) Sud Kivu : (2 Toyota HZI 76 L, 1 Toyota Hilux) Isuzu ELF 2200, 1 Toyota Hilux) Katanga : (1 Toyota HZI 76 L, 1 Toyota Hilux) Province Orientale : (1 Toyota Prado GX) Kongo Central : (1 Toyota Prado GX) Bandundu : (1 Toyota HZI 76 L) Mbuji-Mayi : (1 Toyota HZI 79 L)

Tous ces véhicules ont une valeur nette comptable nulle et sont hors usage pour diverses raisons.

### II.1.b. Imprimés de valeurs et fournitures de bureau

Le Conseil a approuvé le déclassement de plusieurs imprimés de valeurs dont des carnets de reçus, des rapports de caisses... étant donné qu'ils sont devenus obsolètes, soit pour cause de suppression des postes de péage, soit pour l'utilisation actuelle des livres de caisses pour les rapports de caisses.

### II.1.c. Biens mobiliers

Le Conseil a approuvé le déclassement des biens mobiliers ci-après : tables, bureaux, armoires, groupes électrogènes et autres matériels de bureau.

Ces matériels sont hors usage et ont une valeur nette comptable nulle. Mais pour ceux qui ont encore une valeur comptable résiduelle, ils ont pour la plupart été déclassés du fait que les Directeurs auprès desquels ils étaient affectés en logement meublés ont été sommés de se loger et que ces biens se retrouvent du coup sans affectation.

### Résolution

Le Conseil a approuvé le déclassement des biens mobiliers amortis et la destruction des imprimés de valeur non utilisables.

Il demande, à cet effet, que soient incinérées les imprimés de valeur non utilisables en présence d'un OPJ assermenté. En ce qui concerne les autres biens mobiliers, il recommande leur vente au personnel du FONER au prix de : prix d'achat du bien divisé par le nombre d'années de vie de ceux-ci et, ensuite divisé par 10 pour déterminer leurs prix de vente.

### II.2. Divers

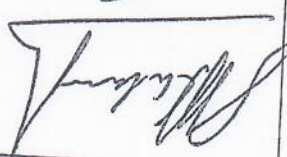

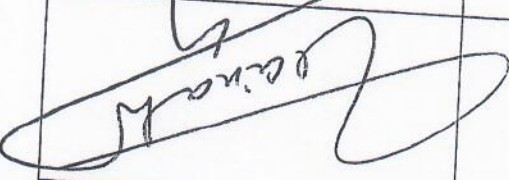
Dans les divers, le Conseil a pris connaissance de la lettre de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre adressée aux Vice-Premiers Ministres, Ministres d'Etat et Ministres au sujet de la fixation des

avantages sociaux des mandataires de l'Etat dans les établissements publics.

En vue de se conformer aux instructions de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre invitant les Ministres concernés ainsi que les délégués des établissements publics à des discussions sur les avantages sus évoqués, le Conseil a désigné le Directeur Financier du FONER pour représenter ce dernier lors de ces discussions. Il a par la même occasion demandé qu'une commission de travail soit instituée à l'interne pour préparer les propositions du FONER à cet effet.

Commencée à 09 h 40', la réunion du Conseil d'Administration a pris fin à 13 h 05'.

### LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Noms et post-noms	Qualité	Signature
Charles KALANGILA SHEMU	Président	
Georgine SELMANI TULIA	Directeur Général a.i. Membre	
Méthode MATESO	Membre	
Denis TSHILOMBO SHAMBUVI	Membre	